

N° : 2021_09_16_9

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 005-200067825-20210916-2021_09_16_9-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/09/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/09/2021

OBJET :

Z.A de Gandière - cession du lot G2

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Francesco ALLEGRA , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. Vincent MEDILI

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La société SOFT ENGINE MECANIQUE dont l'activité est le négoce d'engins lourds de travaux publics et représentée par Madame Solène FOREST, a fait part à la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, de son souhait d'acquérir le lot G2 d'une superficie d'environ 1194 m² (voir plan ci-annexé) afin d'y construire les locaux de son activité.

Après accord de l'acquéreur, la viabilisation du lot G2, découpé à la demande de l'acquéreur et issu initialement du lot G, sera à la charge exclusive de l'acquéreur (réseaux secs et humides, accès à la parcelle).

Après consultation du service des Domaines, la Communauté d'agglomération envisage donc de procéder à cette cession, au prix de 73 € HT le m².

La parcelle fera l'objet d'un document d'arpentage afin de définir la superficie précise du lot.

L'acquéreur devra verser 10% du prix à la signature de la promesse de vente et le solde à la signature de l'acte authentique.

Enfin, la Communauté d'agglomération doit préalablement à cette vente, acquérir en pleine propriété, la parcelle foncière concernée auprès de la commune de La Saulce, au prix de 16,08 € le m² conformément à la délibération du 14 décembre 2017, acquisition qui s'effectuera sous la forme d'un acte administratif.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 7 septembre 2021 :

- **Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer avec la commune de La Saulce, l'acte administratif d'acquisition des parcelles correspondant au lot indiqué ci-dessus et aux conditions indiquées précédemment ;
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer, avec l'acquéreur indiqué ci-dessus ou avec toute autre personne physique ou morale que ce dernier pourrait substituer dans ses droits, la promesse de vente ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique de vente des lots au prix et aux conditions relatés supra ;
- **Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des formalités administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

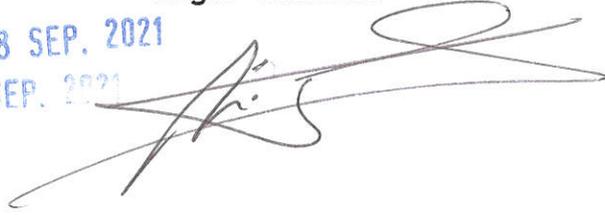
- SANS PARTICIPATION : 1

Mme Solène FOREST

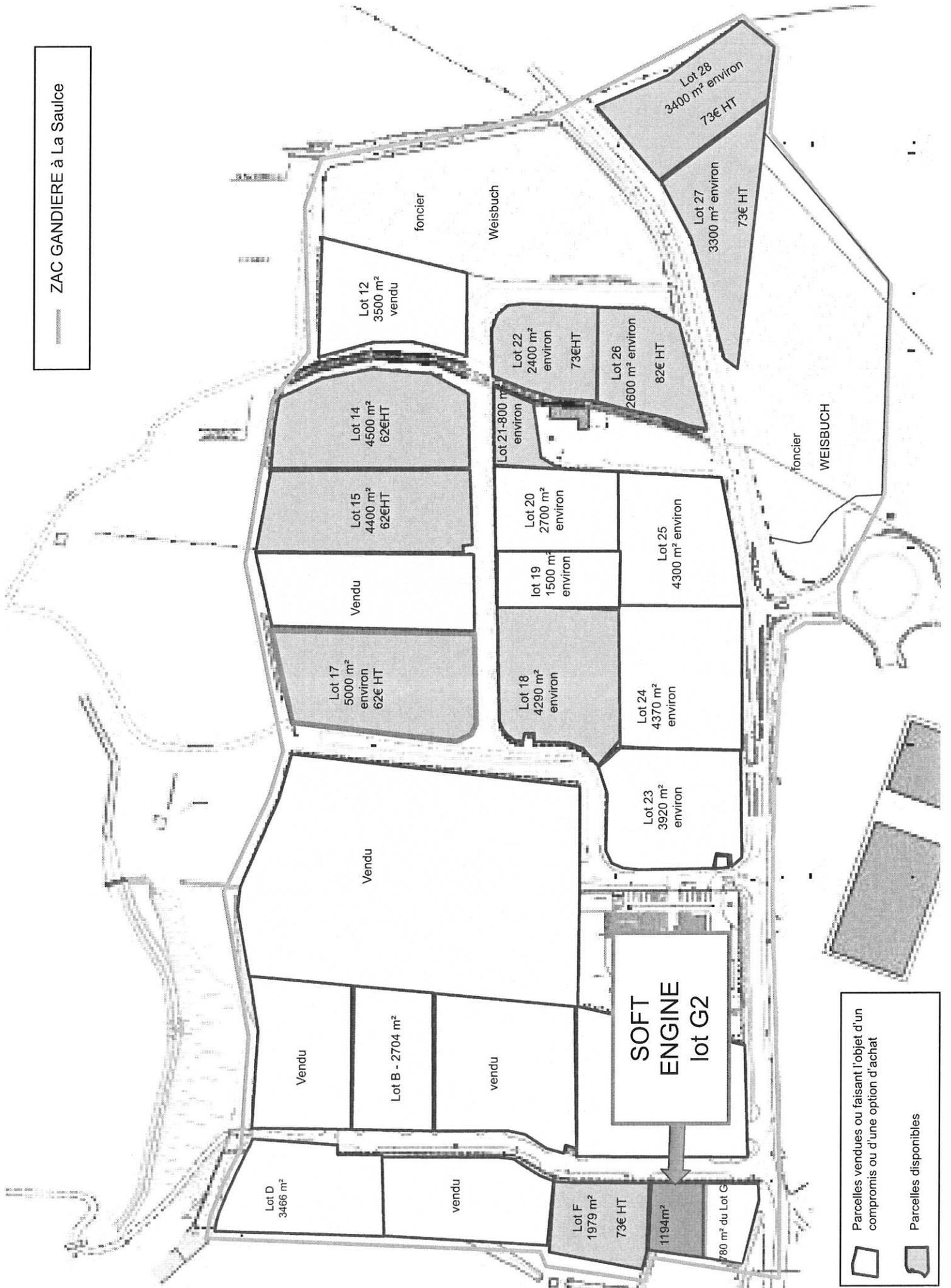
Le Vice-président

Roger GRIMAUD

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2021
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Grimaud', is written over the date '28 SEP. 2021'.

ZAC GANDIERE à La Saulce



Parcelles vendues ou faisant l'objet d'un compromis ou d'une option d'achat

Parcelles disponibles

